



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 90553

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nouvelle carte des langues. En effet, les professeurs de langues craignent que la mise en place de la réforme du collège porte préjudice au plurilinguisme et en particulier à l'italien, comme cela est en train de se dessiner en Lorraine. En effet, il semblerait que le recteur d'académie de Nancy-Metz ait décidé de fermer des sections d'italien afin d'orienter les élèves vers l'étude de l'allemand. Les enseignants de langues vivantes, y compris les professeurs d'allemand, savent très bien que le choix de l'enfant est déterminant pour sa réussite en langue et tous les pédagogues s'accordent à dire que la notion de plaisir est capitale dans la réussite scolaire. Que deviennent les concepts d'équité nationale et de justice si le plus haut représentant du ministère fait campagne pour une langue au détriment des autres ? L'ensemble des professeurs de langues souhaitent une continuité dans la diversification de l'offre des langues vivantes dans notre académie de Toulouse et dans toutes les académies de France, diversification qui reflète la richesse de notre pays et son exception. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90553

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8010

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)